



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Chinian régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Cloître, à 18 heures 00, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées au moins trois jours francs avant la séance.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 17**

**PRÉSENTS** : (11) Mme Catherine COMBES, Maire ;

M. Alain GHISALBERTI, M. Sylvain DÉCOR, Mme Marie-Claude MOTHE, Adjoints ;

Mme Monique LEROY, Mme Corinne TRINQUIER, Mme Sylvie MAURY, Mme Sandrine COUSTE, M. Luc FOURNIER, M. Yves CROS, M. Jean-François MADONIA, Conseillers municipaux.

**POUVOIR** : (0)

**ABSENTS** : (6) M. Clément CHAPPERT, Mme Julie BENEZECH, M. Philippe MARCON, M. Lucien DUPRÉ, M. Bruno ENJALBERT, M. Patrice HANRIOT.

**ABSENT EXCUSÉ** : (0)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Marie-Claude MOTHE.

**DATE DE CONVOCATION** : 10 décembre 2025

---

**Après l'appel nominatif des membres du Conseil, Mme le Maire constate que le quorum est atteint.**

**1. Protection sociale complémentaire – convention de participation pour la couverture du risque frais de santé des agents**

Mme le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le CDG 34 a lancé pour le compte des collectivités territoriales et établissements lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure des conventions de participation pour la couverture du risque santé.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance santé mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Mme le Maire précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif et après avoir donné mandat au CDG 34, il faut que le Conseil autorise Mme le Maire à passer une nouvelle convention de participation. Elle précise qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la participation minimale de l'employeur ne pourra pas être inférieure à 50% du montant de référence fixé à 30 €, soit 15 € par agent et par mois.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité et a décidé

- d'adhérer à la mission Protection Sociale Complémentaire du CDG 34 dont la cotisation annuelle a été fixée par le Conseil d'Administration à 0,05% de la masse salariale et, de

participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de 25 € par agent et par mois, comme précédemment.

Informations diverses :

- Mme le Maire précise que lors du premier envoi par courriel de l'ordre du jour et des documents pour le conseil municipal de ce jour, il y a eu un « bug » car malgré que ce soit dans le même envoi, certains ont reçu la bonne version et d'autres non. C'est pour cela que tout a été renvoyé le lendemain.
- Elle explique qu'en raison des intempéries prévues ces prochains jours, le département avec l'accord de l'entreprise et de Mme le Maire a reporté la fin des travaux de la RD612 en début d'année, pour préserver l'état des revêtements à venir.  
Pour l'instant il sera effectué la mise en sécurité avec une signalisation provisoire, ainsi que le retrait des feux tricolores durant la période des fêtes.
- Les travaux de la maison de Santé avancent bien, l'installation de l'extension est prévue pour la semaine 9.

Mme Monique Leroy demande où en est la MAM ?

Mme le Maire lui répond qu'une étude a été faite pour donner une estimation financière de la mise en conformité car il s'agit d'un Etablissement Recevant du Public soumis à des règles spécifiques. Le coût sera d'environ 60 000 €.

Par ailleurs, un appel à candidatures sera fait dans les prochaines semaines vers les assistantes maternelles susceptibles d'être intéressées

\*Jardin patrimoine :

Mme le Maire explique que le bureau d'études, l'INRAP et la commune se sont réunis aujourd'hui. Les fouilles archéologiques prévues en avril seront un appui également pour découvrir les différentes phases d'évolution du jardin. Il est essentiel de les considérer comme un élément de la réhabilitation de notre cher jardin.

\*Registre de soutien à l'inscription des marchés plein vent au patrimoine immatériel national :

Mme le Maire lit la pétition : les marchés de plein vent sont des lieux de vie, d'échanges, de traditions et de convivialité. Ils constituent un patrimoine vivant, qui participe à l'identité culturelle et sociale de nos territoires. Nous soussignés, affirmons notre soutien à leur reconnaissance officielle comme élément du patrimoine culturel immatériel de la Nation.

\*Mme Corinne Trinquier informe que dimanche 21 décembre se tiendra l'après-midi dans la salle de l'Abbatiale des animations de Noël organisées par la Médiathèque, comme celles de l'année dernière.

La séance est levée à 18 h 15.

Secrétaire de séance

Marie-Claude MOTHE



Saint-Chinian 15/12/2025

